



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD Repenser la réponse d'urgence

À l'été 2025, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a autorisé la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Rivière-du-Nord de Prévost, Saint-Hippolyte et Saint-Jérôme, un choix responsable permettant aux trois municipalités de s'unir pour bénéficier d'économies d'échelle, ainsi que bonifier et optimiser leurs services respectifs.

L'instauration de la Régie permettra de satisfaire les normes du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec en matière de sécurité incendie et du schéma de couverture de risque. Son entrée en fonction est prévue pour 2026.

Objectifs et priorités locales de la Régie

La création de la régie vise à satisfaire les normes en matière de sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec et du schéma de couverture de risque. Elle vise également à répondre aux enjeux de coûts relatifs de nécessités pour les municipalités (achat d'équipements spécialisés à prix élevés, demande de garde interne, etc.) ainsi qu'au manque de main-d'œuvre. Parmi les priorités accompagnant une telle démarche pour Prévost, la Ville désire :

- Optimiser son service incendie actuel, tout en respectant la capacité de payer des contribuables;
- Accroître la sécurité des citoyens et la qualité du service;
- Augmenter l'efficacité sur le terrain;
- Protéger la sécurité d'emploi des salariés du service incendie de Prévost.

Avantages de la Régie

Sécurité accrue

- Garde interne 24/7 de pompiers qualifiés;
- Service de premiers répondants 24/7 dès 2026 pour Prévost et Saint-Hippolyte.

Capacité d'intervention plus rapide et efficace aux urgences

- Réduction des délais d'intervention grâce à une répartition commune;
- Couverture territoriale améliorée;
- Mobilisation rapide des ressources intermunicipales;
- Efficacité lors de grandes catastrophes et d'incidents multiples.

Économie d'échelle pour un service bonifié

- Centralisation des achats et de matériel spécialisé coûteux;
- Centrale administrative.

Formations et développement des compétences homogènes

- Standardisation des protocoles et amélioration de la qualité des interventions;
- Standardisation des formations pour tous les pompiers;
- Mobilisation optimale d'équipes spécialisées (interventions en forêt, eaux vives, sauvetage nautique-glace).

Renforcement de la prévention incendie

- Présence accrue d'inspecteurs en prévention incendie;
- Inspection améliorée des risques sur le territoire;
- Réduction des incidents grâce à une prévention incendie proactive.

Questions et réponses

Est-ce que la caserne de Prévost demeurera en fonction lors de la création de la Régie ?

La caserne actuelle de Prévost demeure en service, tout en étant réaménagée afin d'accueillir une garde interne.

Y aura-t-il une garde interne 24/7 et un service de premiers répondants à Prévost ?

Oui, une équipe de quatre pompiers (un officier et trois pompiers) sera de service 24/7 à Prévost et un service de premiers répondants sera également effectif dès 2026, une bonification considérable pour le service à la population.

Le rôle de premier répondant sera effectué par le pompier. Celui-ci reçoit une formation avancée en secourisme, lui permettant de fournir les premiers soins à une personne en situation d'urgence médicale. C'est le centre de communication santé qui contacte le premier répondant pour lui indiquer de se rendre auprès de la personne en détresse, afin de stabiliser son état de santé en attendant l'arrivée des services ambulanciers. Les techniciens ambulanciers paramédicaux reprennent la responsabilité des interventions dès leur arrivée sur place.

Si les trois municipalités avaient décidé séparément, tout en s'assurant de répondre aux nouvelles exigences du ministère, de s'offrir le même niveau de service bonifié dont elles bénéficieraient au sein de la Régie (garde interne 24/7 et premiers répondants), les coûts auraient été très élevés pour Prévost et Saint-Hippolyte.

Qu'en est-il du temps de réponse du service incendie avec tous ces changements ?

La nouvelle garde interne 24/7 à Prévost permettra un temps de mobilisation quatre fois moins long. Une diminution importante du temps de mobilisation des pompiers est prévue pour quitter vers un lieu d'intervention, alors que celui-ci passera de six à sept minutes actuellement à moins d'une minute trente secondes en moyenne, une amélioration majeure pour la sécurité des citoyens.

En plus des pompiers à Prévost, les effectifs présents dans les casernes de Saint-Jérôme et Saint-Hippolyte permettront le déploiement d'une vingtaine de pompiers sur les lieux d'une intervention à Prévost en dix à douze minutes en cas de besoin, une autre amélioration significative par rapport aux ressources et délais actuels.

Est-ce que les primes d'assurance des Prévostois(e) augmenteront avec ces changements ?

Compte tenu du maintien d'une caserne, de l'ajout de pompiers à temps plein 24/7 et d'un service d'incendie régional, les primes d'assurance actuelles demeureront inchangées. Celles-ci pourraient même être revues à la baisse, même si ces variations demeureraient globalement marginales puisque la prime « incendie » représente environ 10 % du total de l'assurance habitation.

